

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation :	26 juin 2026
Date de l'affichage :	26 juin 2026
Nombre de conseillers	En exercice : 23
	Présents : 20
	Votants : 22 (dont 2 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Alain DUPONT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Sébastien FRANCOIS, arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Nomination de la secrétaire de séance

Le maire rappelle qu'en application de l'article L.2121.15 général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit désigner un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le maire propose la nomination de Madame Nathalie Sourisse, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

Considérant la proposition faite par Monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal

- * De nommer Madame Nathalie Sourisse
Secrétaire de séance
- * D'adjoindre Monsieur Guillaume SIMON
Secrétaire auxiliaire administratif

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour dont 2 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

 Le Maire,

Jimmy LAURENT